

Préfecture des Alpes-Maritimes Direction des élections et de la légalité Bureau des affaires foncières et de l'urbanisme Pôle opérations foncières

COMMUNE DE PEYMEINADE

Projet de réalisation de la ZAC « Espace Lebon »

Autorité expropriante : SAGEM LA GARDE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE RECTIFICATIF préalable à la DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE et PARCELLAIRE conjointe

Le Préfet des Alpes-Maritimes informe le public que par arrêté du 17 avril 2024, il a prescrit du lundi 3 juin au vendredi 21 juin inclus soit 19 jours consécutifs :

- une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet de réalisation de la ZAC « Espace Lebon »,
- une enquête parcellaire conjointe relative à l'acquisition des parcelles et immeubles nécessaires à la réalisation de ce projet.

L'adresse électronique dédiée au dépôt des observations et propositions du public comporte une erreur matérielle qui a été rectifiée par arrêté du 13 juin 2024 , il convient de lire à l'article 5 dudit arrêté relatif à la consignation des observations :

Pendant toute la durée des enquêtes, le public pourra consigner ses observations :

- sur les deux registres d'enquêtes à feuillets non mobiles (A DUP/ B Parcellaire), mis à sa disposition, déposés en mairie de Peymeinade et ouverts par le maire. Le registre d'enquête A DUP sera côté et paraphé par le commissaire enquêteur. Le registre d'enquête B parcellaire, le sera par le maire.
- par voie électronique via l'adresse électronique dédiée à l'enquête publique pendant toute la durée de l'enquête, soit du lundi 3 juin au vendredi 21 juin inclus, au plus tard 17h : pref-zaclebon@alpes-maritimes.gouv.fr
- par <u>correspondance</u> : les observations pourront également être adressées, par écrit au commissaire enquêteur en mairie de Peymeinade 11, boulevard du Général de Gaulle 06 530 Peymeinade – siège de l'enquête pour être annexées au registre. Les observations écrites devront lui parvenir avant la date et l'heure de clôture de l'enquête, soit le 7 juin 2024 à 17 h.

Le présent avis sera affiché à la mairie de Peymeinade.

Le reste étant sans changement.

Fait à Nice, £ 3 JUIN 2024

Pour le préfet,

Le sous-préfet, directe